

EN QUOI LA LUTTE POUR LA REGULARISATION DES TRAVAILLEURS SANS  
PAPIERS, EST-ELLE UNE LUTTE SYNDICALE A PART ENTIERE ?  
EN PARTANT DE L'EXEMPLE DES RETRAITES.

1- L'ESPERANCE DE VIE S'ACCROIT. IL FAUDRAIT TRAVAILLER PLUS  
LONGTEMPS ?

Cet argument est asséné par la droite (le ministre du travail le 10 janvier 2010), repris par la « gauche » Michel Rocard (qui plaide pour une retraite à 65 ans), Jacques Attali...

Les spécialistes parlent d'une double peine pour les ouvriers en France : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte. (Institut national d'études de la démographie de janvier 2008).

Les ouvriers et employés ont une espérance de vie inférieure de 6 ans à celle des cadres.

Les ouvriers et employés ont une espérance de vie en bonne santé inférieure de 7 ans celle des cadres.

Depuis 6 ans, l'Union locale CGT de Massy, participe à l'accueil des travailleurs sans papiers. Tranches de vie saignante à partir de ces accueils :

- Dembele : « le patron ne donne pas de masque pour travailler à la peinture au pistolet. Celui qui travaillait avant moi est mort à 35 ans. Il n'y a pas eu d'enquête le patron a des relations. »
- « Niakate faisait brûler des câbles électriques pour récupérer le métal chez un ferrailleur, il s'est gravement brûlé. Le patron ne l'a pas déclaré comme accident du travail et l'a mis à la porte tout de suite. »
- Mamadou travaille au marteau piqueur. Il demande des protections auditives à son patron, celui-ci le licencie immédiatement en rupture conventionnelle du contrat de travail.
- Un patron : « Si les travailleurs sans papiers sont régularisés, ils vont réclamer des gants, des chaussures de sécurité... On ne pourra plus travailler, on n'est pas des fonctionnaires ! »
- Coulibaly a des problèmes d'hypertension, de cœur, de poumons, de reins, des intestins, consécutifs à son travail au pistolet à la peinture sans masque. Il a été conduit aux urgences à l'hôpital d'Arpajon, qui l'a dénoncé à la police, car il n'avait pas de papiers.
- Soumare travaillait comme maçon pour une entreprise d'intérim à l'école polytechnique de Palaiseau. Il a été victime d'un accident du travail. Son agent de maîtrise a refusé de déclarer l'accident en prétendant que la mission d'intérim s'était arrêtée juste avant... Comme Soumare avait eu ses papiers par la grève, il a fait reconnaître son accident de travail.
- Aliou : « Je travaille dans une boîte d'intérim, le patron refuse de me faire le contrat simplifié permettant la régularisation (cerfa). Il m'a dit tu peux avoir ces papiers si tu acceptes de travailler dans une entreprise où tu as déjà travaillé. Je ne veux pas, c'est tellement dégueulasse que j'ai été malade pendant 3 mois. »

2- TRAVAILLEURS SANS PAPIERS = TRAVAILLEURS SANS DROITS :

Le Bureau International du Travail évalue à 400 000 le nombre de travailleurs sans papiers en France. Malgré les politiques de plus en plus répressives, ce nombre reste constant. Le but de ces politiques répressives n'est pas d'empêcher l'immigration clandestine, qui le pourrait ? Il est d'expulser 30 000 sans papiers par an pour récupérer les voix du front national, pour ériger ces travailleurs en bouc émissaire du chômage, du manque de logements sociaux, des déficits sociaux... de la crise. Mais surtout, cette répression est destinée à envoyer un message aux travailleurs sans papiers : « Travaille et tais-toi. ».

Un employeur n'hésitant pas à dire : « les travailleurs sans papiers sont le moyen pour la France de rester compétitive dans les industries de main d'œuvre. »

- Fofana : « Quand j'ai eu mes papiers, j'ai demandé au patron qu'il me paie mes heures supplémentaires. Il m'a tout de suite licencié. »

- Hamidou : « Tous les 5 ans le patron doit donner une prime d'ancienneté. Tous les 5 ans, il nous licencie et nous rebauche immédiatement avec une ancienneté qui redémarre à zéro. »

- Magnane : « Le patron ne veut pas me faire les papiers, car il ne peut pas garantir de me donner 8 mois de travail. Mais ça fait 2 ans que je travaille pour lui ! »

Avec les grèves des travailleurs sans papiers de 2008 et 2009 soutenus notamment par la CGT, ce sont des milliers de travailleurs sans papiers qui ont été régularisés. 100 000 salariés payés au SMIC régularisés et déclarés, c'est 280 millions d'euros pour les comptes sociaux.

Certains économistes chiffrent le manque à gagner du travail dissimulé effectué par les travailleurs sans papiers à 1,7 milliards d'euros par an.

Les revendications des 900 travailleurs chinois en 2009 prennent tout leur sens :

« Nous voulons être déclarés, payer des impôts, payer des cotisations sociales... »

PAS DE TRAVAIL D'ESCLAVE.

LUTTONS POUR NE PAS PERDRE NOTRE VIE A TENTER DE LA GAGNER.

PAS DE TRAVAILLEURS SANS DROITS, REGULARISATION DES TRAVAILLEURS SANS PAPIERS.

C'EST BON POUR TOUS LES TRAVAILLEURS.

DROIT A LA RETRAITE A 60 ANS AU MONTANT MINIMUM DU SMIC REVENDIQUÉ (1700€).

Massy le 7 août 2013.